



**Université de Nancy2**

UFR Connaissance de l'homme



**- L'intervention sociologique en questions -**

*présenté en vue de l'obtention du diplôme  
d'études supérieures spécialisées  
« interventions sociologiques » - II*

*Ralph Schroeder  
Luxembourg  
Septembre 1999*

# Table des matières

---

<b>Introduction</b> .....	3
<b>1. Les trois composantes de l'intervention sociologique</b> .....	4
1.1 <i>L'ancrage théorique</i> .....	4
1.2 <i>La maîtrise de techniques</i> .....	4
1.3 <i>La maîtrise de compétences sociales</i> .....	5
<b>2. L'intervention sociologique décomposée en inter-actions</b> .....	6
2.1 <i>Intervenir dans l'élaboration d'un plan communal jeunesse</i> .....	6
Ecouter.....	6
Animer .....	6
Conseiller .....	7
Coordonner .....	8
Former .....	8
2.2 <i>Intervenir auprès d'une maison des jeunes</i> .....	8
Planifier.....	9
Règlementer.....	9
Contrôler .....	9
2.3 <i>Et vice-versa</i> .....	10
<b>3. Le savoir, le savoir-faire et le savoir-être</b> .....	11
3.1. <i>L'ancrage théorique</i> .....	11
3.1. <i>Les compétences techniques</i> .....	13
3.3. <i>Les compétences sociales</i> .....	16
<b>Conclusions</b> .....	19
<b>Bibliographie</b> .....	23

# Introduction

---

Dans la deuxième partie de ce rapport, je me pose la question suivante : « que veut dire pour moi, dans la situation professionnelle dans laquelle je me trouve, être sociologue intervenant ? »

Si j'ai une formation de sociologue, mon statut est celui de fonctionnaire. C'est le cadre particulier dans lequel j'exerce une activité sociologique. Les deux situations impliquent des manières de faire qui peuvent paraître s'exclure d'un certain point de vue, mais qui coexistent. Il sera intéressant à un certain moment intéressant de distinguer les deux situations pour ensuite comprendre comment elles coexistent.

D'abord, dans un premier point très bref, j'essayerai de voir ce qu'est cette activité du sociologue intervenant. Il sera utile de disposer d'un modèle qui permet d'apprécier mon travail quotidien. J'irai chercher ces éléments du côté des auteurs qui se sont intéressés à cette question.

Dans un deuxième point, je m'intéresserai de près à mon travail. Il me semble que la sociologie est une approche qui s'intéresse à la manière dont les individus interagissent. La sociologie s'intéresse alors à l'agir social des individus et doit essayer de comprendre leurs actions. C'est ce que je tenterai. Je décomposerai mon activité quotidienne en différentes actions et types d'actions.

Ensuite, je comparerai les actions dégagées au modèle théorique développé au premier point. Pour être intervenant sociologique, il faudrait pouvoir repérer ce modèle dans mes actions.

Enfin, dans un dernier point réservé aux conclusions, je reviendrai sur la question de la coexistence de la formation sociologique et du statut du fonctionnaire pour voir si, en fonction des développements des points précédents, je peux dégager à la fois un modèle professionnel qui me corresponde et une façon d'envisager mon futur sur le plan professionnel.

# 1. Les trois composantes de l'intervention sociologique

Essayons de voir ce que disent les auteurs qui s'intéressent à la question à laquelle je me trouve moi-même confronté, celle de savoir ce que veut dire être sociologue intervenant, être sociologue non pas dans un environnement de recherche et/ou d'enseignement, mais plutôt un environnement fait de non-sociologues, où de surcroît, la sociologie est mal connue.

Il me semble qu'on peut trouver plusieurs aspects qui caractérisent le sociologue professionnel, plusieurs types de compétences qu'il développe pour exercer son métier dans un environnement professionnel déterminé.

## *1.1 L'ancrage théorique*

Les sociologues, qu'ils soient enseignants, chercheurs ou intervenants, se réfèrent à un corpus théorique : la théorie sociologique. C'est sans doute ici que l'intervention sociologique se rapproche le plus des autres formes de l'exercice de la sociologie. On trouve cette préoccupation chez la plupart des auteurs qui s'intéressent à la question de l'exercice professionnel de la sociologie.

Cl. MACQUET (in M. LEGRAND, J.-F. GUILLAUME, D. VRANCKEN, 1995) par exemple s'inspire de la théorie de la société postindustrielle pour construire un mode d'intervention auprès de personnes toxico-dépendantes. Ce cas me semble particulièrement intéressant parce que Cl. MACQUET s'inspire d'une théorie macrosociologique pour mener ses interventions sociologiques auprès de ses « clients », qui sont souvent des individus ou des familles.

M. BLANC (M. BLANC, 1992) par contre se réfère plutôt à une théorie microsociologique, celle de la transaction sociale en l'occurrence lorsqu'il construit un modèle qui permet de conceptualiser un mode d'intervention sociologique et de concevoir un modèle de sociologue professionnel bien particulier, celui du passeur (BLANC, 1994).

## *1.2. La maîtrise de techniques*

Il est évident que dans l'intervention sociologique les techniques à mettre en œuvre sont de première importance. Il n'y a que la sociologie entièrement théorique qui peut se passer de techniques et de méthodes. Pour l'intervenant, elles sont importantes dans la mesure où les techniques constituent l'aspect le plus visible pour ses partenaires. Les techniques sont multiples, comme nous avons eu l'occasion de le voir dans le courant du DESS.

### *1.3. La maîtrise de compétences sociales*

Les compétences sociales sont les moins explicitées dans les textes. Ces sont toutes les compétences qui relèvent de la communication entre le sociologue et ses clients. Contrairement aux compétences techniques, elles ne sont pas très visibles et pourtant aussi importantes. Si les compétences techniques distinguent le sociologue du travailleur social, les compétences sociales sont à mon sens ce qui distingue le sociologue de l'ingénieur social.

## **2. L'intervention sociologique décomposée en inter-actions.**

Pour repérer et mieux comprendre mon action au quotidien de l'intervention auprès des collectivités locales, je vais distinguer deux situations de travail. L'intervention que je mène lors de l'élaboration d'un plan communal jeunesse est différente de la position que j'occupe par rapport à une maison des jeunes.

### *2.1. Intervenir dans l'élaboration d'un plan communal jeunesse.*

#### **Ecouter**

Un jour, j'ai reçu le bourgmestre d'une petite commune qui se posait des questions sur la situation des jeunes dans sa commune et la politique à développer en leur faveur. J'essaie alors d'amener le bourgmestre à cerner la situation, éventuellement à l'aider à clarifier où il veut en venir et à imaginer comment procéder pour y arriver. Ce sont les différentes étapes que j'essaie d'appliquer dans un tel entretien. L'écoute est active. Cela veut dire que je ne borne pas à recevoir ce que me dit l'interlocuteur, mais également à le refléter, le renvoyer. Lorsque je dit que j'amène le bourgmestre à cerner la situation, il est évident que, avec toute ma personnalité, je joue un rôle dans cette clarification. Dans cette mesure, le résultat de la discussion est bien le produit d'une co-production, d'une co-construction.

#### **Animer**

Lors des forums locaux de la jeunesse, je peux être amené à animer des discussions entre adolescents et hommes politiques. Ces discussions sont des moments très intéressants et il me semble qu'ils constituent le cœur du processus de participation. Mettre des jeunes et des hommes politiques dans un contact qui est aussi immédiat que possible veut dire mettre les gens en situation de se connaître. Les jeunes ont montré lors de l'enquête qu'ils estiment mal connaître les hommes politiques et que leur confiance dans la politique est souvent moyenne. Les discussions que je peux avoir avec les hommes politiques au niveau local montrent parfois des images négatives qui peuvent être des préjugés. Lorsque peu de personnes ont semblé s'intéresser à l'enquête, un responsable a mis en cause le désintérêt bien connu des jeunes. La discussion que les jeunes et les hommes politiques entament alors est un processus de prise de connaissances qui permet de démonter des barrières.

Les jeunes et les hommes politiques vivent dans des univers culturels qui sont partiellement différents. La politique est régie par des règles qui ne marchent pas avec des adolescents. La

parole claire peut cependant être entendue. Lorsqu'un échevin exprime le fait qu'un projet élaboré par un groupe de travail n'est pas réaliste, cela peut être entendu par les jeunes. Je vois mon rôle alors comme étant celui de traduire la parole des uns et des autres. Lorsque les adolescents présentent un projet pour une infrastructure qui comporte bistrot, salle de cinéma, discothèque et une piscine sur le toit<sup>1</sup>, ils expriment une situation insatisfaisante en ce qui concerne leurs loisirs.

Lorsque j'anime une telle discussion, je fais attention à plusieurs choses. J'essaie d'établir un cadre pour la discussion. Ce cadre comprend l'aspect temps. Il ne sert à rien de se perdre dans des discussions qui ne collent pas avec la réalité des adolescents. L'important est de sortir de la discussion avec des résultats tangibles, qui sont vérifiables<sup>2</sup>.

Mon rôle lors de ces discussions ne porte pas les mesures qui sont à prendre par la commune dans leur politique de la jeunesse. Je me borne à fournir un cadre dans lequel les jeunes et les hommes politiques peuvent se rencontrer, s'échanger, élaborer ensemble.

## **Conseiller**

Dans la phase de préparation des forums locaux de la jeunesse, je joue un rôle de conseiller. L'organisation d'un forum local de la jeunesse demande une série de choses qui ne sont pas toutes visibles au premier abord. Comment toucher les jeunes efficacement ? Comment amener les adolescents à exprimer leur vécu, les amener à le formuler pour ensuite le transformer en projet de changement ?

L'expérience, ne fut-ce que de l'organisation de deux forums, fait que pour le troisième, je dispose de marques. Je peux en faire part pour éviter que des erreurs se reproduisent. Je conseille par exemple de tabler au moins autant sur les contacts individuels que sur les invitations personnalisées pour rassembler les jeunes. Je peux encore conseiller sur la manière de mener l'analyse plus objective de la situation des jeunes. Il me semble que l'enquête quantitative n'est une solution que pour des communes d'une certaine taille.

Lorsque je conseille, j'essaie de fournir des idées, de partager mon expérience pour permettre aux responsables politiques et aux membres des groupes de planification de mieux agir dans leur commune. Mon conseil ne porte pas sur des mesures de politique de la jeunesse, mais sur la manière d'élaborer des mesures. Il est évident que ces instruments sont en soi des mesures, et

---

<sup>1</sup> Lorsque les jeunes présentent un tel projet, c'est d'abord une erreur dans le déroulement de l'atelier de travail. Le but des ateliers de travail est d'amener les adolescents à formuler un projet qui soit assez clair, concret et précis pour au moins permettre une discussion sur sa réalisation. Dans ce cas, les adolescents et les adultes qui les ont accompagnés dans leur travail sont restés bloqués dans une phase de l'atelier qui imaginait une situation utopique sans dépasser celle-ci pour en sortir un projet discutable. Cela est certainement en partie dû à la formation préalable des animateurs des groupes de travail, qui doit absolument être au point.

non seulement des mesures formelles mais également des mesures qui sont portées par une vision sur le fond de la politique de la jeunesse. Il y a là une tension sur laquelle je reviendrai.

## **Coordonner**

Lorsque nous avons mis en œuvre l'enquête quantitative sur les jeunes, il fallait mettre en présence les acteurs concernés. Le dispositif devant être réalisé dans quatre communes de manière partiellement simultanée, il fallait prendre un certain nombre de mesures. Participer à l'élaboration d'un questionnaire avec les chercheurs du CéSiJe, mettre sur pied un agenda avec l'institut de sondage, se concerter avec les fonctionnaires communaux pour faire parvenir les bases de sondage l'institut de sondage sont des tâches organisationnelles.

## **Former**

Dans la phase de préparation des forums locaux de la jeunesse, il est important que les personnes qui vont animer les groupes de travail puissent préparer cela ensemble. C'est pourquoi nous avons organisé des séances de formation. Que veut-dire former ? Il s'agit de permettre aux participants d'acquérir des compétences qui les aideront dans leur travail d'intervention dans les forums avec les jeunes.

Il me semble que toutes ces activités ont un dénominateur commun. Lorsque j'interviens de la manière que je viens de décrire, j'interviens sur la forme des relations sociales. J'essaie de mettre en œuvre des instruments qui ont pour but d'amener les acteurs à remplir un cadre, celui de la politique locale de la jeunesse.

### *2.2 Intervenir auprès d'une maison des jeunes.*

Mes interventions auprès des maisons des jeunes ne sont pas du même ordre. Quels sont les actes que je pose et en quoi sont-ils différents des actes et actions décrits plus haut ? Si mon activité dans le cadre de l'élaboration des plans communaux jeunesse est une activité que je considère comme sociologique, le rôle que je remplis par rapport aux maisons des jeunes me semble plutôt relever du statut de fonctionnaire.

---

<sup>2</sup> Ce qui implique par exemple d'essayer de sortir de la discussion avec des accords formels et des dates d'échéance pour les actions à suivre.

## **Planifier**

Le réseau des maisons pour jeunes est composé de 16 centres locaux de rencontre, d'information et d'animation, de deux centres régionaux de rencontre, d'information et d'animation, d'un centre national d'information et d'échanges et d'une Entente des gestionnaires des maisons pour jeunes. Quel est le développement que doit suivre ce réseau ? Vaut-il mieux élargir ce réseau en ouvrant de nouvelles maisons ou renforcer en personnel les maisons existantes ? Quels centres ont besoin de personnel en premier lieu ? Quelles sont les priorités pédagogiques, les prestations à fournir par les centres ? Ce sont des questions qui doivent être résolues. Ces questions nécessitent des décisions sur le fond, c'est-à-dire sur le visage que le réseau des maisons des jeunes doit avoir.

## **Réglementer**

La loi du 8 septembre 1998 régissant les relations entre l'Etat et les associations actives dans les domaines socio-familial et thérapeutique nous a obligé à élaborer le règlement grand-ducal du 28 janvier 1999 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour jeunes, définissant les critères selon lesquels une association peut être agréée et donc subsidiée. Ces critères portent nécessairement sur des questions de contenu. Quel est le public cible de l'association ? A quel critère doit satisfaire l'infrastructure ? Qu'est-ce que l'animation pour jeunes ? Qu'est-ce que l'information et le conseil aux jeunes ? En d'autres termes, nous avons dû définir ce qu'est le « travail en faveur des jeunes », remplir une forme. Il s'agit ici de participer à la fonction législative du pouvoir exécutif.

## **Contrôler**

Semestriellement, nous rencontrons les responsables des maisons des jeunes au sein de commissions de surveillance. Ce sont des réunions qui ont pour objet d'un côté la coopération entre les partenaires, de l'autre côté celle de contrôle. Le contrôle porte à la fois sur la manière dont l'association gère les fonds qui lui sont alloués et sur le travail qui est effectué par le centre. Correspond-il aux priorités pédagogiques définies par les conventions et aux critères de qualité définis par le règlement grand-ducal ? Dans ce cas, j'applique les lois et règlements. Selon un haut fonctionnaire du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, cette tâche est la fonction principale du fonctionnaire.

A mon avis, ces actions que nous posons par rapport aux maisons des jeunes ont en commun qu'elles ne portent pas sur la forme des relations sociales entre les acteurs, mais bien sur le contenu de ces relations. Nous ne parlons pas ici de la manière dont les acteurs se rencontrent, mais de ce sur quoi porte leur relation. Je considère qu'il s'agit d'une activité qui est liée à mon statut de fonctionnaire.

Alors que dans le cas du plan communal jeunesse, l'enjeu est la manière dont les acteurs peuvent élaborer la politique de la jeunesse, dans le cas des maisons des jeunes, c'est la politique de la jeunesse même qui est l'enjeu de l'action.

### 2.3. *Et vice-versa.*

Cette distinction entre plan communal jeunesse et maisons des jeunes est intéressante pour permettre de distinguer deux types d'activité et de caractériser par quoi elles se distinguent. Mais il faut dépasser cette distinction qui dans les faits ne tient pas la route. S'il est possible de distinguer mon intervention sur la forme des relations sociales de mon intervention dont l'enjeu est le contenu de la politique de la jeunesse, ces deux manières d'exercer mon métier se confondent dans mon travail quotidien.

L'administration des plans communaux jeunesse demande des actions qui portent tout à fait sur le fond. Il faut aviser des demandes de subsides, imaginer un développement pour le projet dans les années à venir, mettre au point des procédures d'examen du plan d'action lorsque celui-ci est introduit par une administration communale auprès du ministre de la jeunesse.

Parallèlement, intervenir auprès des maisons pour jeunes implique également de travailler sur la forme des relations. Lorsqu'une maison des jeunes fut en crise, nous avons rassemblé les acteurs pour leur permettre de trouver une solution au problème. Cela voulait surtout dire permettre aux acteurs de se retrouver autour d'une table, non pour leur imposer une solution, mais au contraire pour leur permettre de trouver la solution entre eux. C'était également le cas lorsqu'un éducateur d'une maison des jeunes est venu me trouver avec un projet pour lequel il voulait avoir un avis. Je le conseille alors comme un intervenant extérieur. Je ne donne pas d'avis sur le contenu du projet, mais conseille l'éducateur sur quelle est à mon avis la meilleure démarche à suivre pour réaliser le projet. J'essaie de clarifier avec lui les enjeux du projet, les finalités de son action.

Essayons de reprendre la réflexion de ce chapitre en quelques mots. A l'aide d'une construction de l'esprit, j'ai pu isoler deux types de conduites professionnelles qui bien qu'en étant différentes se mélangent au quotidien. L'une me semble relever d'une activité sociologique qui, tout en n'étant pas dénuée d'un jeu d'intérêt porte sur des formes de relations sociales et non sur des mesures politiques. L'autre est plutôt liée à mon statut professionnel et porte au contraire sur des mesures et des actions politiques où le fond prime sur la forme.

Dans le troisième chapitre, je voudrais essayer de voir en quoi cette activité que je qualifie d'intervention sociologique correspond ou non aux trois points formulés au premier chapitre.

### **3. Le savoir, le savoir-faire et le savoir-être.**

---

#### *3.1. L'ancrage théorique.*

Par rapport à quelle théorie est-ce que je peux situer l'action que je mène ? C'est la question à laquelle je tente de répondre pour vérifier la première composante de l'activité sociologique.

R. CASTEL (1995) s'intéresse aux changements sociétaux qui traversent notre société. Selon cet auteur, notre société connaît différents types de liens sociaux selon les époques qu'on considère. Dans les sociétés préindustrielles, le lien social est basé sur l'appartenance à un territoire commun. Ce lien social engendre un système de protection sociale.

Historiquement, le lien social évolue. Dans les sociétés industrielles apparaît le salariat. Alors que dans les sociétés préindustrielles, la fixation de la main d'œuvre est une condition d'existence du système, c'est ici la mobilité qui devient importante. Ce nouveau lien social, qui ne rassemble pas les individus appartenant à un même territoire mais les travailleurs, d'abord d'une même usine, d'un même syndicat puis d'une même nation engendre un système de protection sociale entièrement différent. Ce système trouve sa forme définitive avec la création de la Sécurité Sociale dans la plupart des pays européens après la Seconde Guerre Mondiale. La Sécurité Sociale correspond à la société salariale. Le salariat est une condition d'existence de ce type de lien social, industriel. La solidarité entre travailleurs et non-travailleurs, entre travailleurs valides et invalides et entre générations n'est possible que grâce au travail salarié. Après la Seconde Guerre Mondiale, ce type de protection est étendu, aussi bien en ce qui concerne les types de prestations fournies aux individus qu'en ce qui concerne les catégories d'individus inclus.

A un moment, cette tendance s'inverse. Dès la première partie des années septante, le chômage montant commence à remettre en cause les bases de ce système de protection sociale et donc le lien social qui le fonde. Il commence à y avoir une discordance entre le système social et le système de solidarité sociale mis en place par les hommes.

Certains auteurs utilisent l'appellation de société post-industrielle pour qualifier cette société où le travail industriel ne remplit plus cette fonction intégratrice. D'autres auteurs parlent de société postmoderne pour désigner un phénomène semblable. Certains préfèrent parler de modernité réflexive ou de deuxième modernité. D'autres encore refusent d'utiliser ces expressions parce qu'elles ne veulent plus rien dire à force d'être utilisées.

Toujours est-il que le rôle de l'état est sollicité dans cette configuration. Dans la société préindustrielle, l'Etat est libéral. Son rôle est de garantir le contrat social. Ces fonctions se limitent

à être garant de l'ordre public, vers l'intérieur comme gendarme, vers l'extérieur comme soldat. Dans la société industrielle, le rôle de l'Etat devient social. A côté des fonctions d'ordre public, il devient un arbitre des conflits sociaux et un redistributeur des richesses accumulées. Ce mécanisme se réalise par les impôts et la sécurité sociale. Cette situation évolue vers ce qu'on appelle l'Etat-Providence. Si au XIX<sup>e</sup> siècle, ce terme a une connotation péjorative, il devient une « appellation contrôlée » par la suite.

C'est ce rôle qui est contesté aujourd'hui. Selon les courants, politiques ou théoriques, qu'on interroge, on trouve des points de vue différents. Mais, en tout cas dans la politique luxembourgeoise, l'imagination est rarement au pouvoir. Plus d'Etat ou moins d'Etat. Certains hommes politiques luxembourgeois ont apparemment résolu la question en proposant un « Etat mieux ». Mais il est difficile de dépasser les slogans pour en venir à des contenus précis. L'état luxembourgeois a un « Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ». Mais le projet de réforme administrative semble enlisé. Le gouvernement a chargé le Conseil Economique et Social d'élaborer un avis sur le rôle de l'Etat dans la société luxembourgeoise, mais cet avis tarde à être élaboré. La question engendre plus de questions que de réponses.

La situation luxembourgeoise est peut-être particulière dans la mesure où la place financière assure un niveau économique et un taux d'activité que les régions avoisinantes (Ardenne belges et françaises, Lorraine, Saarland et Eifel ) n'atteignent pas. Mais l'intégration européenne ne fera sans doute pas marche arrière devant cet anachronisme. Et la question de l'évolution de la société salariale se posera tôt ou tard de la même manière que chez nos voisins.

C'est pourquoi il est important de trouver des réponses. Paradoxalement, ce n'est pas l'accumulation de richesses qui fait défaut. Apparemment, il est possible de construire plus de richesses avec moins de travail. Si cette tendance vers une société qui peut se passer de travail pour produire des richesses se confirme, cela ne va pas sans poser des questions. Comment sont distribuées ces richesses ? Sur quelle base l'individu est-il affilié dans le cas de la perte de vitesse du travail comme grand intégrateur. Que fait l'Etat en tant qu'acteur principal de cette intégration ?

Après l'Etat-Providence distributeur de richesses, J. DONZELOT (1994) voit se pointer l'Etat animateur. Cet auteur français essaie de proposer un rôle que l'état pourrait être amené à jouer. Si le travail affine moins, l'état doit concourir à l'expérimentation de nouvelles formes de lien social. Celles-ci sont à chercher du côté d'un nouveau contrat social. J. DONZELOT propose que l'état joue un rôle dans l'élaboration d'un nouveau contrat social en créant les conditions dans lesquelles peuvent se construire des contrats citoyens. L'auteur montre cela à l'exemple de la politique de la ville en France. C'est une politique qui a notamment comme idée de favoriser la négociation de différents acteurs qui se retrouvent autour d'un projet pour ainsi construire le cadre d'un vivre

ensemble. L'enjeu de cette politique est de créer du lien autour de la définition d'un référentiel commun, le devenir de la ville par exemple.

Dans ce cadre, l'état a comme mission de mettre en place les conditions pour permettre cela. Je pense que c'est bien cela que je fais en incitant les communes à mettre en place des groupes de citoyens qui élaborent des plans d'action pour la politique locale de la jeunesse. Ce processus me semble avoir lieu à deux niveaux distincts. D'un côté, les membres des groupes de planification entrent en discussion autour de la politique de la jeunesse de leur commune. Ils font de cette politique un enjeu de leur « être-ensemble ». Le cadre dans lequel ils évoluent devient une préoccupation. De l'autre côté, les jeunes entrent en discussion avec les responsables politiques sur les contenus de la politique de la jeunesse. De consommateurs ou destinataires de cette politique, ils peuvent en devenir également les producteurs, les acteurs. D'autres liens peuvent se tisser entre les citoyens, entre les groupes de citoyens. Mon rôle, comme on l'a vu dans le point précédent, est de mettre en place les conditions optimales pour que cette construction puisse avoir lieu.

Ceci pose bien sûr des questions supplémentaires. Ce modèle d'intégration par la définition commune du cadre dans lequel nous vivons ne résout en rien la question de la survie matérielle des individus. Certaines réflexions sur une allocation universelle sont certainement des pistes intéressantes ici. De même la question des inégalités économiques n'est pas réglée, or c'est une question fondamentale. Par ailleurs, J. DONZELOT montre plusieurs impasses qu'a connues la politique de la ville et qui n'ont pas trouvé de réponse, même avec la forme des contrats de ville, qui ont remplacé les opérations de Développement Social de Quartier (DSQ) des années quatre-vingts.

Les quelques paragraphes précédents montrent qu'il est possible de resituer dans un cadre théorique mon activité professionnelle et surtout de lui donner du sens dans ce cadre. Mais il s'agit d'une opération qui demande un certain investissement. C'est une opération qui demande des lectures et des réflexions qui peuvent à première vue paraître loin des préoccupations quotidiennes. Ce travail écrit et la formation de DESS sont l'occasion de mener cette opération de recadrage théorique. Mais il faut se mettre en situation de pouvoir continuer à mener cette réflexion. Une solution pour ce faire est de chercher le contact avec le milieu universitaire, où cette préoccupation est plus au centre de l'activité.

### *3.1. Les compétences techniques.*

Nous avons repéré la maîtrise de techniques comme autre élément important de l'activité sociologique. Il s'agit ici de la boîte à outils du sociologue. Maîtriser des techniques veut dire occuper une place sur un marché. Il est évident qu'en tant que fonctionnaire, je ne me trouve pas sur un marché économique. Un jeu concurrentiel existe néanmoins. Un projet est évalué par les

acteurs suivant les résultats qu'il produit, que ce soit en termes de résultats tangibles ou de processus. Maîtriser les techniques veut dire se mettre en position pour atteindre des résultats. Je ne suis pas lié à des critères économiques. Mais les communes ne sont pas non plus obligées d'élaborer un plan communal jeunesse. Il faut qu'elles trouvent un intérêt à entamer ce projet. Lors de discussions avec les responsables politiques dans les communes, je me suis rendu compte que ceux-ci sont demandeurs en matière de communication avec les adolescents. Ils veulent savoir ce que ceux-ci pensent et vivent. Si je peux les persuader de ce que je maîtrise la technique pour atteindre ce résultat, la chose est gagnée à moitié. Bien sûr il ne s'agit pas simplement de rhétorique. Si par la suite, je ne maîtrise pas la technique, cela aura des effets négatifs sur des projets ultérieurs car ma légitimité en tant qu'intervenant sera amoindrie.

La technique que j'emploie est relativement simple. La trame générale d'élaboration d'un plan d'action en matière de politique locale de la jeunesse est issue de la pédagogie du projet. Le schéma est très simple. En partant d'un diagnostic de la situation des jeunes, il faut définir une situation souhaitable et en déduire des mesures politiques.

Si ce schéma paraît simple, il comporte pourtant une série de difficultés. D'un côté, cette technique du projet qui passe par le diagnostic est liée à une série d'autres méthodes. Pour établir un diagnostic sur la situation des jeunes, il faut maîtriser la méthode de l'enquête avec tout ce qu'elle comporte (élaboration de questionnaire, administration des enquêtes, traitement informatique des données, exploitation statistique des résultats bruts), des éléments de démographie, de géographie. J'ai montré dans la première partie toute une série d'éléments qui interviennent dans ce cadre. J'ai montré aussi à quel point il est difficile de maîtriser tous ces éléments et comment cela a mené à une impasse dans le cas de l'exploitation de banques de données concernant la population par exemple.

Si le sociologue intervenant est un généraliste, ce problème est n'est pas facile à résoudre. Dans un système d'action où les fonctions sont assez différenciées, des travaux comme l'administration d'une enquête (institut de sondage), l'exploitation statistique des résultats (institut de recherche) la formation des animateurs de forums des jeunes (service de formation du Service National de la Jeunesse) sont confiés à des collaborateurs extérieurs, sous-traités en quelque sorte. Cela ne permet pas au sociologue intervenant de développer des compétences particulières pour la maîtrise de ces techniques. Il est plutôt celui qui met de l'ordre.

Cela ne va d'ailleurs pas sans créer des tensions. Si le sociologue intervenant est un passeur qui fait passer les frontières, un traducteur qui se trouve entre différentes catégories d'intervenants (chercheurs, politiques, citoyens, adolescents), il doit trouver une place qui lui est propre, idéalement à égale distance entre les partenaires. Etre chercheur auprès des hommes politiques, citoyen auprès des chercheurs, homme politique auprès des citoyens, cela demande parfois des grands écarts qui ne vont pas sans créer des moments de tension intérieure.

Il ne faut alors pas se laisser prendre dans les jeux d'intérêt et de pouvoir qui se développent inmanquablement lorsque des personnes intéressées coopèrent dans un projet comme le plan communal jeunesse, surtout pendant une phase préélectorale comme celle que le Luxembourg vit pour le moment. Lorsqu'un échevin a voulu organiser un forum local de la jeunesse à 3 semaines des élections communales, je me suis posé cette question. Il est évident qu'il s'agissait d'une étape de la campagne électorale. Dans une situation comme celle-là, le risque d'être impliqué dans un événement purement électoral est réel. Je me suis demandé si je ne devais pas me retirer de l'organisation pour ne pas mettre en jeu ma crédibilité dans un forum voué à l'échec depuis le début. Après réflexion, ma conclusion a été la suivante. Le forum aura lieu, que j'y participe ou non. Je peux me retirer du jeu et préserver ainsi ma position indépendante. Je peux aussi m'y impliquer et essayer d'influencer le projet de telle manière qu'il en ressorte des résultats concrets, même en période préélectorale - en sachant qu'il y a un risque, celui de ne pas y arriver. J'ai décidé de jouer le jeu, mais en partie à mes conditions. Les responsables de la commune m'avaient demandé de gérer la discussion finale entre les hommes politiques et les adolescents. Lorsque nous avons préparé cette table ronde dans le groupe de planification, auquel participent certains responsables politiques, je leur ai expliqué qu'en tant qu'animateur de cette discussion, mon but serait de produire des accords écrits (signature de tous comprise) avec des décisions vérifiables sur les projets présentés par les adolescents. Les responsables n'étaient pas d'accord sur ce point. Au cours d'une discussion assez pénible je n'ai pas cédé sur ce point. J'avais prévu qu'en cas de désaccord je me retirerais effectivement de l'organisation du forum. Mais je n'ai finalement pas dû utiliser cet argument. Trouver sa place dans une situation comme celle-là demande du temps, de l'énergie et surtout de la réflexion et de la distance par rapport au quotidien de l'intervention.

Un autre point qui me semble très important dans la maîtrise de cette pédagogie du projet est l'étape de la discussion sur les finalités. Vu sous l'angle du développement théorique du point précédent, ce point constitue l'enjeu central du projet. C'est là que réside un des points principaux du processus. Dans la première partie j'ai également montré qu'ils s'agit d'un point très important pour la réussite du projet dans la mesure où c'est un repère important pour les acteurs de terrain. Sans discussion approfondie sur les finalités de la politique locale de la jeunesse, le projet entier reste flou. Sans discussion sur les finalités il n'y a pas de construction commune. Ce point est absolument à creuser dans la suite du projet. Il me semble qu'ici aussi la technique que j'ai maîtrisée a été insuffisante. Il s'agit plus précisément de la conduite de réunions. Comment gérer une discussion de manière à faire apparaître les choses importantes. Il me semble actuellement avoir des pistes sur la manière de faire. Il ne sert pas à grand-chose de demander aux membres des groupes de planification quelles sont pour eux les finalités de l'action politique de la commune envers les jeunes. Ces personnes sont la plupart du temps préoccupés par des choses très concrètes. Par contre, mon rôle est de faire remonter les choses très concrètes à un niveau plus abstrait pour permettre aux personnes impliquées de découvrir les éléments communs derrière les

interventions particulières. C'est, me semble-t-il, une manière de faire émerger des finalités abstraites.

En ce qui concerne les techniques à maîtriser comme composante de l'activité du sociologue intervenant, il me semble que j'ai encore du chemin à parcourir. J'ai eu l'occasion de toucher à un certain nombre de techniques plutôt que de les maîtriser. En fait ces techniques peuvent être transmises mais c'est en les exerçant qu'on les acquerra au mieux. Il me semble que le contact avec des pairs, avec éventuellement la possibilité de participer à des interventions en tant qu'observateur extérieur, est un moyen intéressant pour se familiariser avec les techniques. Dans le même ordre d'idées, ce volet est certainement très important et à ne pas sous-estimer dans la formation du dess.

### *3.3. Les compétences sociales*

Les compétences sociales que doit maîtriser le sociologue intervenant sont sans doute celles qui sont les moins saisissables. Il me semble que les compétences sociales se situent dans le type de communication qu'on met en place avec les partenaires.

Dans le travail que je mène depuis deux ans maintenant, une question est revenue de manière constante. Comme le projet n'est pas une obligation légale, il faut créer l'envie dans le chef des acteurs de terrain. Certains emploient l'expression d'adhésion à créer. Personnellement je me suis toujours posé la question suivante : « comment créer de l'enthousiasme, qui a comme conséquence une dynamique personnelle sur le terrain, qui fait que le projet se construit le plus possible sans mon intervention ? ».

Je pense qu'on peut apporter différents éléments de réponse à cette question, qui ont en commun de faire appel à des compétences de la part de l'intervenant qui sont de l'ordre de la communication. En premier lieu, l'écoute est certainement très importante. Ecouter activement veut dire laisser de la place pour le vécu de l'autre. Lorsque j'écoute, j'essaie d'entendre ce que me disent les partenaires de la discussion. Cela peut paraître entièrement banal, mais c'est un exercice extrêmement complexe. Interviennent alors les techniques qui sont en relation avec la manière de mener un entretien dans une recherche. Il s'agit d'amener l'autre à exprimer un vécu. Mais en même temps, la situation me semble plus compliquée dans la mesure où l'autre attend de moi que je lui propose une solution.

Lorsque j'ai reçu un bourgmestre pour discuter de la situation des jeunes dans sa commune, il attendait que je sorte la solution du coffre<sup>3</sup>. Mon objectif personnel, comme je l'ai montré au point

---

<sup>3</sup> Cette métaphore n'est pas innocente. Lorsque je me rends dans une commune pour intervenir dans la préparation d'un forum pour jeunes ou un forum même, j'ai un petit coffre, un valise d'outils en fait, dans lequel je transporte mes ustensiles (marqueurs, papiers, autocollants, ciseaux etc). Cette

précédent, est plutôt d'amener le bourgmestre à construire lui-même la solution, ou en tout cas, lorsqu'il s'agit d'un premier contact, à cerner la situation, à clarifier la commande dans le cas d'un marché. Pour que je puisse considérer l'entretien comme un succès, il faut que les deux objectifs soient rencontrés. En d'autres termes j'essaie d'amener le bourgmestre à clarifier la situation tout en lui donnant l'impression qu'il ressort de l'entretien avec un bout de solution pour son problème.

Avant d'entamer des études de sociologie, j'ai suivi des études d'assistant social. Ces études m'ont certainement apporté des choses pour ce genre de situation. L'écoute est un instrument très important dans le travail social et des techniques assez précises existent. Ces techniques sont souvent plutôt issues de la psychologie clinique mais trouvent tout à fait leur place ici<sup>4</sup>. Un concept comme celui de la « reformulation » par exemple est très utile pour renvoyer à l'interlocuteur sa propre parole, mais relevée à un niveau plus abstrait. Cela me permet alors de faire avancer l'interlocuteur dans sa réflexion, de l'empêcher de tourner en rond.

C'est en faisant comprendre aux acteurs que la solution est en eux qu'on crée dans leur chef le sentiment qu'ils peuvent également la mettre en œuvre. Lors des premières présentations de projet, je n'avais pas bien compris cela. J'avais préparé un exposé ex cathedra pour expliquer à mon public le contenu de mon projet. Plus tard, j'ai compris qu'il ne s'agissait pas d'explications à donner mais de compréhension à produire. Et cette compréhension ne porte pas sur ma brochure mais sur leur projet.

Cela implique que je sois capable de m'effacer dans une certaine mesure au profit des acteurs. Je me considère comme un « service provider » pour les collectivités locales. Alors que nous arrivons à la fin de la phase pilote, j'ai préparé un document de synthèse reprenant toutes les mesures prévues dans le plan d'action d'une des communes, en vue de la discussion par le groupe de planification. Comme dans la suite de la procédure, je serai amené à contrôler les plans d'action introduits au Ministère de la Jeunesse, nous nous sommes dit qu'il valait mieux que ce document ne soit pas visible comme venant de moi, en d'autres termes que mon nom ne figure pas sur la page de garde. Un collègue me proposait cette solution de manière prudente, comme pour ne pas m'offusquer. Quant à moi, cela me semble complètement normal. Il n'est pas important que les autres intervenants identifient que c'est moi qui ai fait le travail.

---

valise symbolise bien la question des outils. Car ce qu'il y a dans ce coffre, c'est simplement le matériel que je mets à disposition des acteurs de terrain pour qu'ils puissent agir eux-mêmes.

<sup>4</sup> Des discussions que je peux avoir avec des psychologues cliniciens me montrent d'ailleurs que pour une partie, leurs préoccupations ne sont pas fondamentalement différentes de celle de l'intervenant sociologique. Alors que le psychologue clinicien intervient auprès d'individus et de groupes pour résoudre des situations qualifiées de pathologiques, le sociologue intervient auprès d'individus ou de groupes pour apporter des solutions à des situations qualifiées comme problématiques. Tous les deux placent le client/patient au centre du travail à mener. Les différences entre l'intervention sociologique et l'intervention psychologique me semblent plus souvent liées à des contextes historiques d'émergence des deux disciplines et ont tendance à disparaître lorsqu'on s'y intéresse de près. Cl. MACQUET, intervenant dans le domaine de la toxicomanie, montre à mon avis comment on peut réconcilier ces deux approches séparées par l'université.

Bien sûr, il ne faut pas en conclure à une sorte de désintéressement altruiste. Le projet avance, il sera conclu et se trouvera à l'ordre du jour du conseil communal le jour voulu. C'est mon objectif et je mets tout en œuvre pour l'atteindre. Ce double jeu, qui oscille entre désintérêt et calcul, est présent à tous les moments. Dans la discussion avec le bourgmestre évoquée plus haut, j'essaie bien sûr de lui faire comprendre que le plan communal jeunesse est un outil adapté pour traiter la question qu'il se pose. Cette contradiction apparente se résout cependant si on reprend la distinction entre travail sur la forme et travail sur le fond. Lorsque j'interviens comme sociologue sur la forme des relations sociales, je le fais en poursuivant un intérêt clair. Je veux développer des instruments, des modèles de communication. Sur les questions de fond, je m'abstiens par contre d'avancer des propositions. Mon intérêt est le type de processus mis en œuvre pour élaborer la politique, non les mesures précises. C'est ce que j'ai voulu dire en précisant que bien qu'en ne portant pas directement sur un contenu politique, développer des instruments tels que le plan communal jeunesse relève néanmoins d'une vision sur le fond.

En dernier lieu, je pense que le respect que je fais sentir à mes interlocuteurs pour leur personne et la réalité qu'ils vivent est très important. Ce respect veut dire que je n'instrumentalise pas les acteurs pour mon projet. Lorsque ceux-ci ont l'impression d'être utilisés dans un projet qui n'est pas le leur, ils se désinvestissent rapidement. Trop souvent, il me semble que les collectivités locales sont utilisées par l'état central pour mener à bien ses projets. Cela veut dire aussi qu'il faut prendre du temps. Il me semble que cette approche des partenaires doit être marquée par une certaine humilité, mais qui s'installe naturellement si on part du principe que les réponses aux questions sont du côté des acteurs et qu'il s'agit de les découvrir ensemble. Ici encore d'autres activités que ma formation sociologique interviennent. Je pratique un art martial qui promulgue une approche de la personne humaine marquée par l'humilité et le respect pour ce qu'est l'autre. Je pense que cela a de l'influence également sur la manière dont je conçois mes relations professionnelles.

Les compétences sociales que je viens d'aborder dans ces quelques paragraphes ont, à mon sens, deux caractéristiques importantes si je veux m'interroger, comme pour les deux points précédents, sur la manière de les acquérir. En premier lieu, ces compétences du troisième type, encore plus que les compétences techniques s'acquièrent en s'acquérant. C'est par leur exercice qu'on les développe. Cela est très clair pour moi lorsque je compare mes interventions d'il y a deux ans à celles que je mène actuellement. Deuxièmement, si j'ai pu développer des compétences sociales, c'est en partie grâce à des activités qui n'ont rien ou très peu à voir avec la sociologie.

## Conclusions

---

Dans les trois points précédents de cette deuxième partie, j'ai essayé de dégager quelques idées. J'ai d'abord brièvement repéré trois aspects qui, selon les auteurs qui s'intéressent à cette question, composent l'activité du sociologue intervenant. Dans le deuxième point, j'ai tenté de décrire mon intervention en termes d'actions que je suis amené à effectuer. Cela m'a conduit à distinguer deux types d'actions. Il y a d'abord celles qui se centrent sur la forme des relations sociales, ensuite celles qui se centrent sur des questions de fond, de politique de la jeunesse proprement dite. J'ai présenté deux situations professionnelles pour opérer cette distinction, mais nous avons vu que dans les faits, ces deux distinctions (forme / fond et plan communal jeunesse / maison des jeunes) ne se recoupent pas entièrement. Dans le troisième point, j'ai essayé de situer le travail sur les formes sociales par rapport aux trois composantes de l'activité de l'intervenant sociologique. Je me suis rendu compte que dans les trois domaines, je peux développer des compétences, mais que celles-ci sont à travailler de manière permanente. Que peut-on conclure de cela pour le futur, pour mon futur professionnel ?

En tout premier lieu, je me suis rendu compte qu'être sociologue intervenant est une combinaison de trois choses : un savoir, un savoir-faire, un savoir-être. C'est une attitude et une façon d'être. C'est surtout une attitude instable, qui dépend de l'évolution des trois pôles. C'est donc une attitude à surveiller et à cultiver. Dans le point précédent, j'ai donné des éléments qui permettent de cultiver cette approche : le contact avec le milieu universitaire des chercheurs et enseignants pour cultiver le savoir, le contact avec les intervenants et l'exercice pour cultiver le savoir-faire, l'exercice pour cultiver le savoir-être. Ce sont ces éléments auxquels je devrai faire attention si je veux être intervenant sociologique.

Cela m'amène à une autre question. Avant que l'objet de cette deuxième partie ne prenne forme définitivement, j'étais essentiellement occupé par la question de savoir s'il était possible d'être conjointement fonctionnaire et sociologue. Je m'interrogeais sur les conditions d'existence de type particulier de sociologue qui travaille pour l'état. Dans le courant de ma réflexion, je me suis rendu compte que cette question n'avait pas lieu d'être dans ce contexte. Il s'agit d'une question proprement philosophique. J'ai alors tenté de reformuler cette question sous une forme sociologique et je me suis rendu compte que j'ai une formation de sociologue et un statut de fonctionnaire. Les deux « états » coexistent donc de facto. Ma réflexion s'est alors réorientée sur la question de savoir de quelle manière ces deux états coexistent dans ma pratique professionnelle quotidienne. A l'heure actuelle cette question se clarifie. Etre sociologue intervenant au service de l'état veut dire développer une façon d'être par rapport à son statut et son travail de fonctionnaire. Cette façon d'être se compose des éléments qu'on a vu tout au long de ce rapport et se centre sur un travail autour formes sociales.

J'irai même plus loin. Je dirai que la question « sociologue et/ou fonctionnaire ? », à force d'être retournée dans tous les sens et éclairée par des angles à chaque fois différents, a fini par disparaître. En d'autres termes, peu importe à la limite la situation professionnelle. En tant que fonctionnaire, j'ai bien sûr des contraintes particulières, on l'a vu. Je ne peux réellement déclarer être indépendant, extérieur, désintéressé, sans même parler d'objectivité. Mais quelle est la situation professionnelle qui permet au sociologue de faire cela ? Mes contraintes sont celles de la fonction publique, mais le sociologue au sein de l'institut de sondage ou l'intervenant sur un marché libéralisé connaissent la contrainte économique, le chercheur connaît l'urgence sociale qui débloque les fonds publics pour des contrats de recherche, l'enseignant et le penseur enfin connaissent les contraintes du marché de la production et de la publication scientifique. Sans doute que chaque sociologue, dans le domaine particulier qu'il connaît, doit toujours s'interroger sur les conditions dans lesquelles il exerce son métier et la manière d'être et de rester sociologue.

Ce constat étant fait, il me reste à m'interroger sur l'évolution de mon activité professionnelle. Dans une première phase de mon engagement au Ministère de la Jeunesse, j'ai eu l'occasion d'élaborer un projet de manière théorique<sup>5</sup> en ne me préoccupant que marginalement de son implémentation. Dans une deuxième phase, en tant qu'intervenant, j'ai pu mettre en œuvre ce même projet. Le projet a fait l'objet d'une phase pilote que j'ai menée avec les moyens du bord. A l'heure actuelle, je me trouve à un nouveau tournant. Si les perspectives de développement que j'ai formulées en fin de première partie se réalisent de la manière prévue et que j'y joue le rôle qui est le mien au sein du Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse, je serai éloigné de l'intervention sociologique auprès des collectivités locales. Je réaliserai beaucoup plus une fonction de contrôle pour le compte de la Ministre de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse qu'un rôle de « service-provider » pour les collectivités locales. Le travail sur le fond sera renforcé, le travail sur les formes sociales affaibli.

Plusieurs solutions sont alors possibles. D'un côté, il me semble important de pouvoir continuer à mener des interventions auprès des pouvoirs locaux. Cela est possible de deux manières. Premièrement, je continue à être actif dans l'élaboration même des plans communaux jeunesse. Cela est important pour moi dans la mesure où je commence seulement à connaître une série de techniques et il faudrait avoir plus de temps pour réellement les maîtriser. C'est pourquoi j'ai choisi de ne pas proposer une division du travail trop poussée entre le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse et le Service National de la Jeunesse<sup>6</sup> et de tabler sur la polyvalence des intervenants. Deuxièmement, il est toujours possible d'imaginer un autre projet

---

<sup>5</sup> Bien qu'employé dans le cadre d'une mesure de réduction du chômage des jeunes, appelée Division Auxiliaire Temporaire, il se pourrait que j'aie alors été dans la position de l'expert dans le sens où J.-Y. TREPOS entend cela. Il s'agirait d'une piste à creuser.

<sup>6</sup> Comme le premier document s'adresse principalement à mes collègues, je n'ai pas insisté sur ce qu'est le Service National de la Jeunesse. Il s'agit d'une administration qui a pour mission de mettre en œuvre la politique de la jeunesse. Elle fonctionne en coopération très étroite avec la cellule « jeunesse » du Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse, composée elle-même de quatre personnes, dont moi.

pilote qui me permettrait d'intervenir directement auprès des collectivités locales. En matière de participation politique des jeunes par exemple, il existent de multiples modèles qui sont à expérimenter et comme ce domaine me passionne, je me vois bien mettre sur pied quelque chose dans ce domaine. Un autre domaine qui devient intéressant par l'intégration du Ministère de la Jeunesse au sein du Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse<sup>7</sup> sont les projets intergénérationnels. Il y a dans ce domaine également de multiples expériences faites à l'étranger et qui ne demandent qu'à être mises en œuvre au Luxembourg. Il y a à mon avis dans ce domaine un potentiel de dialogue intergénérationnel énorme. Et ce potentiel de dialogue demande à disposer de canaux, d'instruments et de modèles appropriés pour pouvoir s'exprimer.

J'ai expliqué que l'intervention sociologique est pour moi un travail sur les formes sociales. J'ai essayé de mener ce travail au niveau local. Mais rien n'empêche de transférer ce travail au niveau national. Dans le secteur de la jeunesse, il me semble qu'il y a un besoin de structures de coopération efficaces. De la même manière que les forums locaux des jeunes sont des structures de coopération entre les jeunes et les hommes politiques locaux, on peut imaginer des forums nationaux de la jeunesse<sup>8</sup> qui soient des structures de coopération nationales entre les jeunes et le monde politique.

Ce travail sur les formes qui m'incite à imaginer des structures de coopération pour les intervenants du secteur de la jeunesse est cependant à replacer dans un autre cadre, celui de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'état et les organisations oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, dite ASFT. Cette loi réorganise ces relations dans le sens d'une plus grande autonomie des associations et d'un contrôle plus serré de l'état. Elle introduit une sortie de marchandisation de ces relations dans le sens où elle voit l'état comme achetant des prestations auprès d'associations<sup>9</sup>. Cette évolution est intéressante dans la mesure où elle accroît l'autonomie de gestion des associations. Mais en renforçant le contrôle, elle a comme effet pervers d'affaiblir la fonction de coopération entre l'état et les associations. Si cette tendance continue à se renforcer, un travail sur les formes sociales, dans les cas que j'envisage, en deviendra évidemment plus difficile pour un fonctionnaire de l'état central.

Une dernière piste est enfin celle du bénévolat. Dans ce domaine également existent des expériences très intéressantes sur la manière dont on peut envisager le bénévolat dans notre société. Ceci peut aussi être un travail très intéressant sur les formes sociales dans la mesure où

---

<sup>7</sup> Suite aux élections législatives du 13 juin 1999 et du remaniement ministériel décidé par le nouveau gouvernement en place depuis le 13 août 1999.

<sup>8</sup> Le Ministère de la Jeunesse a organisé plusieurs forums nationaux de la jeunesse (sur les thèmes de la participation, du chômage des jeunes et du bénévolat). Mais ce sont plutôt des discussions qui rassemblent les intervenants dans ce domaine (professionnels et responsables d'organisations de jeunesse) que des jeunes eux-mêmes.

<sup>9</sup> Cette loi ASFT est elle-même à comprendre dans le cadre de l'assurance-dépendance qui marchandise en partie le secteur des soins en introduisant l'idée du paiement à l'acte des actes de soins.

mener des actions dans le domaine du bénévolat touche à la manière dont les individus vivent ensemble, les formes dans lesquelles se coulent les relations sociales.

## Bibliographie

---

**BLANC M. (textes réunis et présentés par),** Pour une sociologie de la transaction sociale. Ed. L'Harmattant, Coll. Logiques Sociales, Paris, 1992.

**BLANC M.,** Vie quotidienne, Démocratie locale et transactions sociales (document de synthèse en vue de l'habilitation à diriger des recherches), Université de Nancy 2, Nancy, 1994.

**CASTEL R.,** Les métamorphoses de la question sociale, Ed. Fayard, Coll. L'espace du politique, Paris, 1995.

**DONZELOT J., ESTEBE Ph.,** L'Etat Animateur, Ed. Esprit, Coll. Ville et Société, Paris 1994.

**LEGRAND M., GUILLAUME J.-F., VRANCKEN D. (textes réunis et introduits par),** La sociologie et ses métiers, Ed. L'Harmattant, Coll. Logiques Sociales, Paris 1995.

**LEGRAND M., VRANCKEN D. (textes présentés par),** Compétences de sociologues et dynamiques de société, Ed. Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 1997.